

Établissement des coûts dans le contexte des frais

Présenté par Michel Pariseau
Réunion annuelle de l'IGF 2019
19 novembre 2019

YOUR HEALTH AND SAFETY... OUR PRIORITY.



Objectifs

- Discuter de l'établissement des coûts dans le contexte des frais;
- Expliquer la relation entre l'établissement des coûts et les frais;
- Discuter de l'importance de l'établissement des coûts.
- N'est pas de donner une leçon sur la *façon* d'établir des coûts.

REMARQUE : aux fins de cette présentation, le terme « frais » comprend les frais de service, les frais d'utilisation, les redevances réglementaires, les droits, etc. Il n'inclut pas les frais fixés par contrat.

Contexte

Ce que nous savons

- L'IGF existe depuis 1962;
- Les frais existent depuis des décennies;
- Environ 8 500 frais répartis dans 33 ministères fédéraux;
- Historiquement, les revenus annuels générés sont estimés à plus de 2 milliards de dollars, pour un coût d'environ 3 milliards de dollars (bien que ces chiffres aient changé récemment).

Pourquoi l'établissement des coûts est-il une préoccupation?

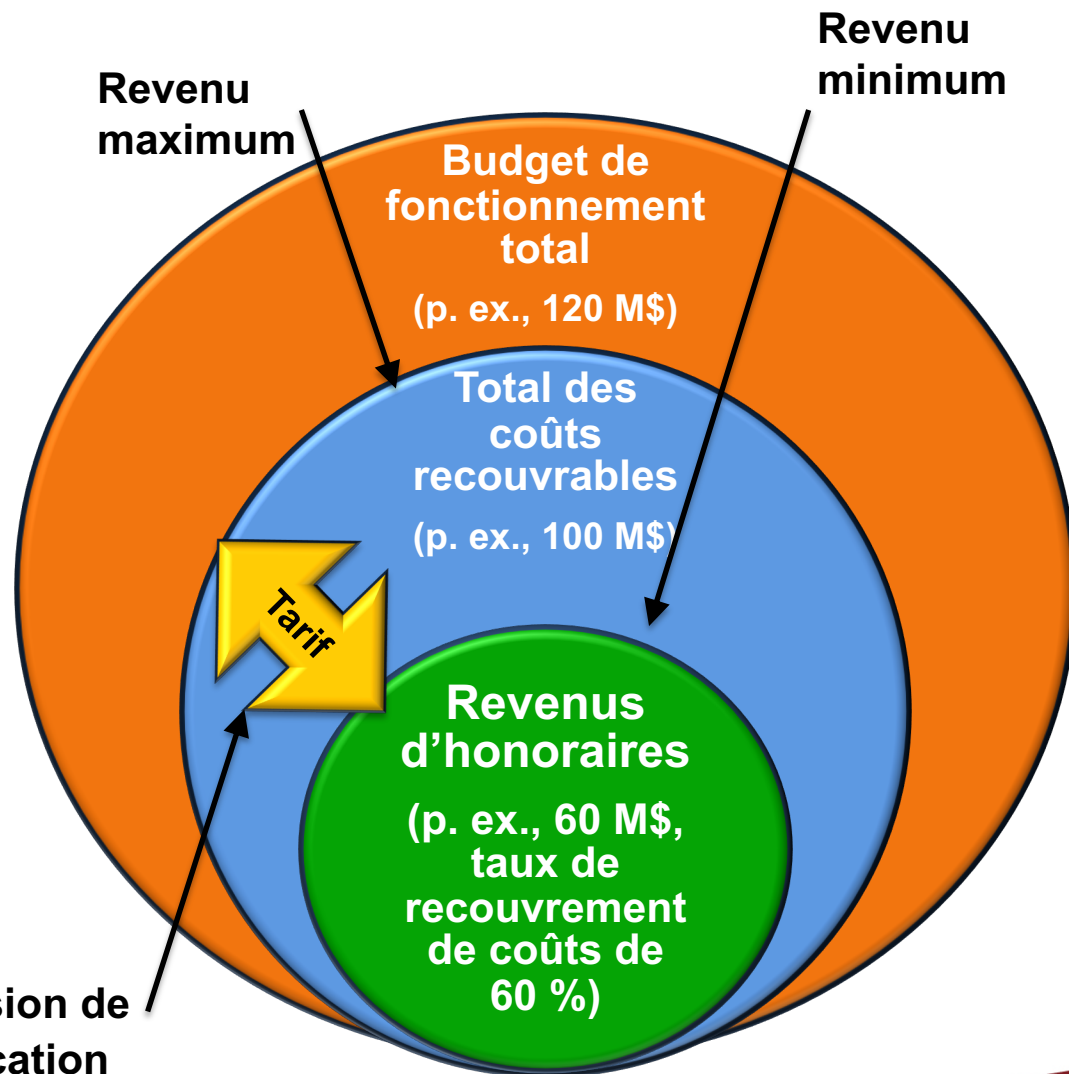
Parce que le cadre politique et légal concernant les frais a changé et, par conséquent, les attentes concernant les revenus :

- *Loi sur les frais de service;*
- *Règlement sur les frais de faible importance;*
- Directive sur l'imputation et les autorités financières spéciales.

Principes fondamentaux

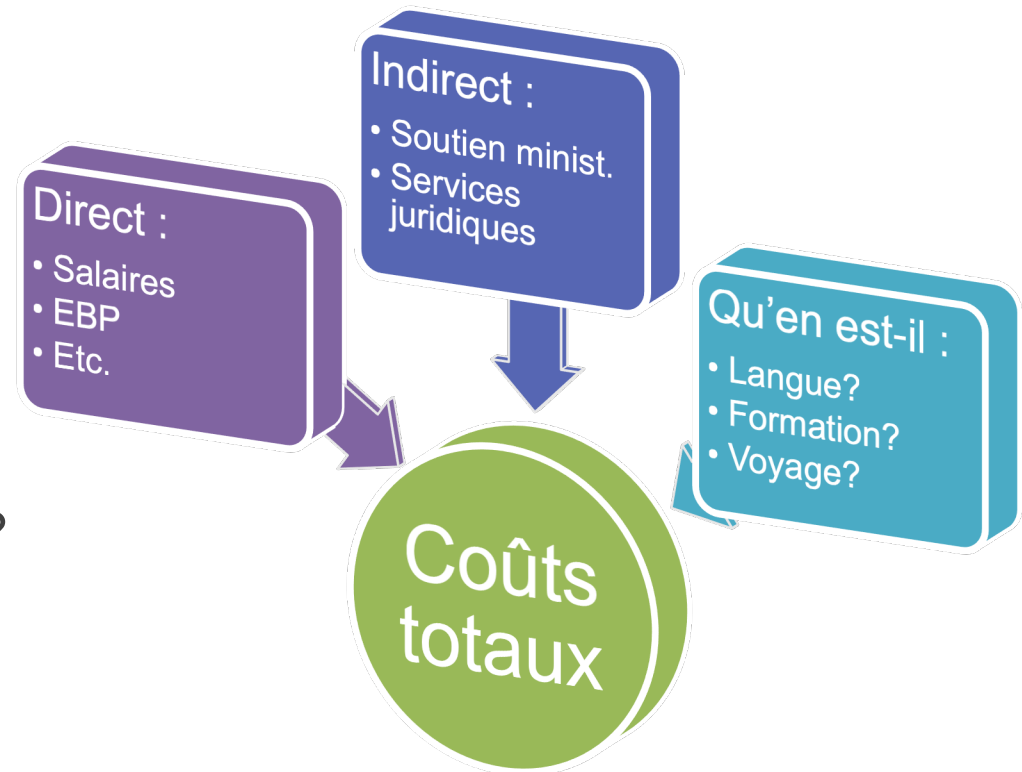
- Total des coûts recouvrables = coûts directs + coûts indirects
- Total des coûts recouvrables $\neq$ budget de fonctionnement total
- Le « Total des coûts recouvrables » est la base sur laquelle le taux de recouvrement de coûts est calculé.
- L'exercice d'établissement des coûts est distinct de l'exercice de tarification.

Décision de tarification



Règle n° 1 : L'établissement des coûts est un exercice factuel

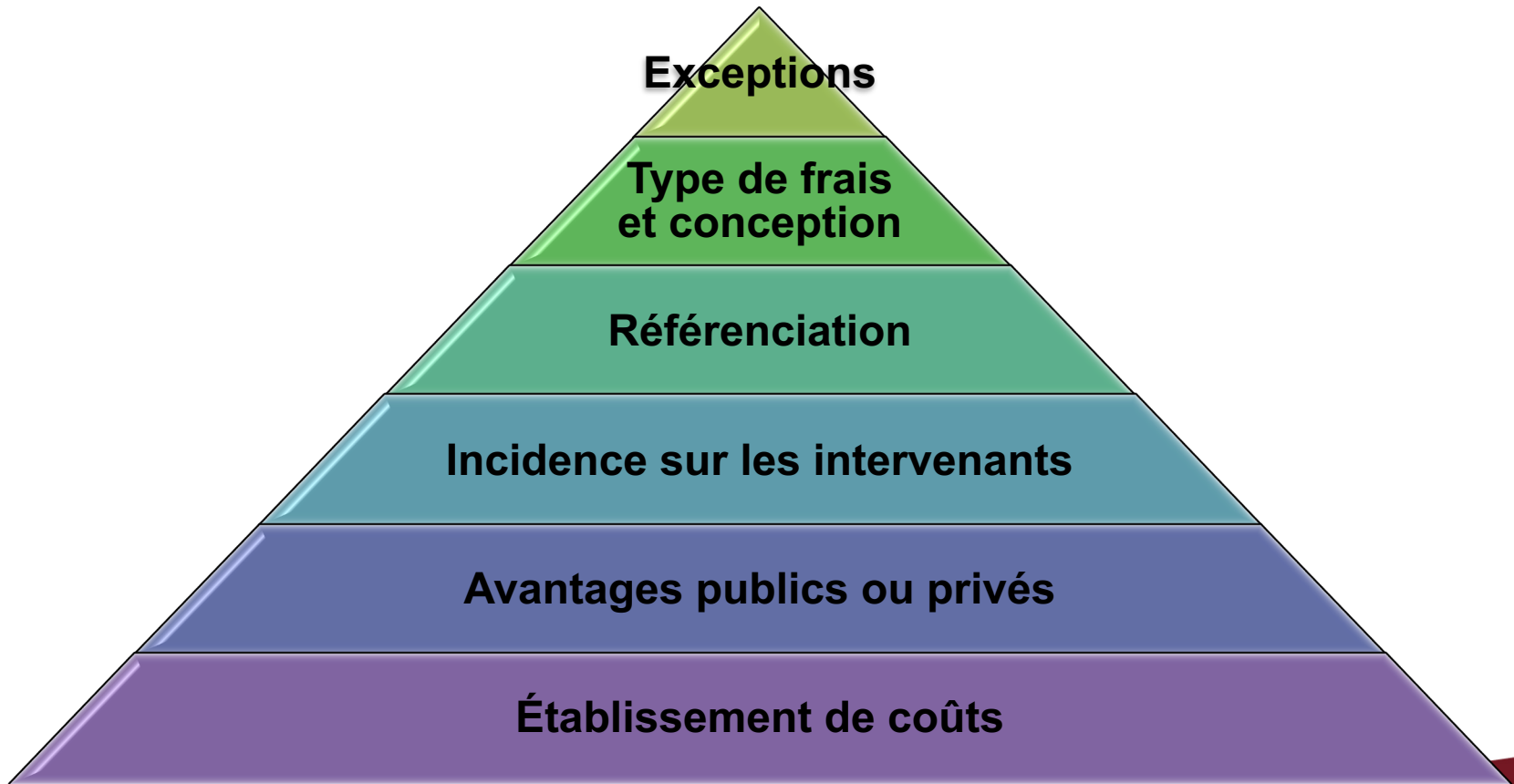
- Faits = Coûts des intrants
- Quels seront les faits inclus?
 - Pourquoi?
- Avez-vous des données?
 - Sont-elles fiables?
- Si vous n'avez pas de données, quel est votre plan?
- Mesurez les faits
- Consignez le processus



- **La cohérence est la clé : harmoniser vos méthodologies d'établissement des coûts au sein des programmes, directions générales, services et des ministères fédéraux, si possible.**
- **S'approprier la méthode.**
- **L'établissement des coûts est la base de tous frais.**

La tarification est un exercice décisionnel

- Tarification = détermination du montant des frais, ou fixation des frais.
- Tous les facteurs entrant dans la tarification sont fondés sur des décisions, à l'exception de l'établissement des coûts, qui reposent sur des faits et constituent la base de l'exercice de tarification.



Règle n° 2 : L'exactitude et la précision sont essentielles

Précision faible
Exactitude faible



Précision élevée
Exactitude faible



Précision faible
Exactitude élevée



Précision élevée
Exactitude élevée



Plus les coûts sont exacts et précis, moins les frais - et le ministère - sont vulnérables aux défis.

Règle n° 3 : Les coûts ne sont pas négociables

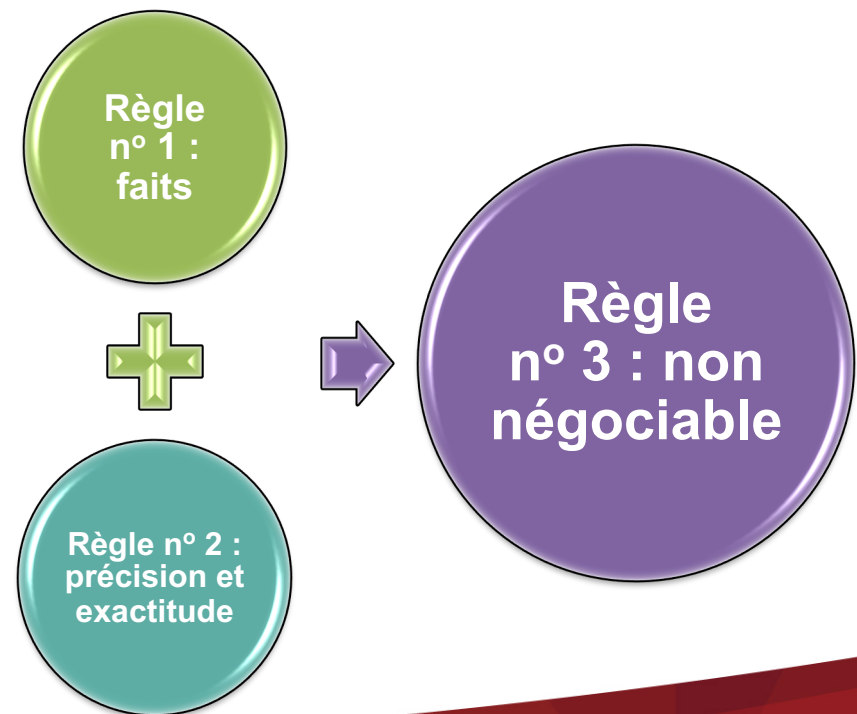
Contexte

- Lors de la consultation sur les propositions de frais, les intervenants peuvent essayer de négocier le montant des frais, souvent en remettant en question les renseignements en matière d'établissement des coûts.

ATTENTION : Ne succombez pas à cette tactique!

Considérations

- Consultations ≠ négociations
- L'industrie et les intervenants commerciaux comprennent plus que quiconque l'établissement des coûts et tout ce que ça implique.
- Rappel : l'établissement des coûts est factuel, et ces faits ne changent pas.
- La flexibilité provient des frais proposés, déterminée à la suite de l'exercice de tarification, et non les coûts.



Messages clés à retenir

- Compte tenu du nouveau cadre politique et juridique relatif aux frais et au recouvrement des coûts en général, les pressions sur les revenus vont probablement s'intensifier.
- Les ministères qui ont actuellement des frais peuvent être invités à réviser leurs régimes de frais et de recouvrement de coûts (beaucoup ont déjà commencé);
 - Les ministères n'ayant aucun régime de frais et de recouvrement de coûts peuvent être invités à en élaborer, le cas échéant.
- La première étape d'un régime de frais et de recouvrement de coûts est l'exercice d'établissement des coûts;
 - Les ministères doivent faire preuve de rigueur, d'exactitude, de précision et de cohérence lorsqu'ils procèdent à un exercice d'établissement des coûts.
- Le succès de votre ministère en matière de régimes de frais et de recouvrement des coûts repose sur une approche rationnelle, méthodique et rigoureuse.

Des questions?

Personne-ressource

Michel Pariseau, directeur par intérim

Santé Canada

Courriel : Michel.Pariseau2@Canada.ca

(T) 613 952-6178

(C) 613 462-1318